

Application de l'article 58 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation des habitants relative aux couvre-feux passés et au potentiel futur couvre-feu

Monsieur le Président :

Je remarque que l'interpellant représentant les habitants n'est pas celui prévu. Je lui cède cependant la parole.

Le représentant des habitants s'exprime selon les termes suivants :

De vertegenwoordiger van de bewoners spreekt zich als volgt uit:

Le couvre-feu, les grilles, les descentes policières massives, les arrêtés dits « anti-nuisances » ne constituent ni des solutions durables, ni de véritables politiques publiques. Ce sont des mesures d'exception disproportionnées et liberticides portant atteinte aux droits fondamentaux, en particulier à la liberté de circulation, à la dignité et à l'égalité devant la loi.

Je me permets d'ajouter que ce qui se passe ce soir, cette restriction du nombre de citoyens pouvant assister au Conseil communal, fait partie des restrictions des droits fondamentaux. Je me permets de vous poser la question : est-ce une mesure exceptionnelle pour ce soir uniquement ou est-ce une mesure à laquelle les citoyens devront s'habituer ? Qu'elle soit exceptionnelle ou permanente, qu'est-ce qui justifie cela ?

Ces mesures ont un point commun : elles ne résolvent rien, déplacent les problèmes, détruisent la confiance démocratique et frappent toujours les jeunes, les pauvres, les personnes racialisées, celles et ceux qui vivent déjà dans des conditions indignes. Nous savons qu'il n'y aura pas de couvre-feu, que les grilles de la place Jorez ont été retirées, mais nous savons surtout que ce n'est pas par courage politique mais contre le gré du Bourgmestre, sur base d'un avis de police ou sous contrainte judiciaire. Ce simple fait constitue déjà un aveu ! Ces mesures étaient juridiquement fragiles, politiquement intenables et démocratiquement indéfendables.

Aujourd'hui, le principal couvre-feu à Anderlecht ne concerne plus les jeunes, une heure ou un lieu, il concerne tout le bas d'Anderlecht, celui des classes populaires, des personnes racialisées, des habitants les plus pauvres de Bruxelles et, osons le dire, de Belgique !

Ce couvre-feu structurel porte le nom trompeur de « Good Move 2 » qui n'est pas un simple plan de mobilité mais une reconfiguration autoritaire de l'espace urbain, imposé sans consentement réel, malgré le rejet massif exprimé par les habitants lors des

consultations précédentes. Concrètement, « Good Move » signifie moins d'accessibilité, moins de stationnement, plus de chantiers interminables, plus de fragilisation des commerces de proximité, plus de disparition des espaces de vie, une vie quotidienne sous contrainte pour les populations les plus précaires et racialisées. Ce couvre-feu, n'est pas décrété à partir de 22h, c'est un couvre-feu urbain, inscrit dans le béton, la voirie et l'aménagement du territoire. Couvre-feu sécuritaire ou urbanisme punitif, même logique mêmes victimes.

Anderlecht n'est pas n'est pas un territoire à discipliner, ni une zone à pacifier par la contrainte. Ce n'est pas un laboratoire de gestion autoritaire de la pauvreté, c'est un territoire à respecter. On ne transforme pas un quartier populaire contre ses habitants, on ne décide pas pour les citoyens en prétendant décider pour leur bien. Avec tous les efforts de communication possibles, des mots comme couvre-feu, fermeture, descente de police, grilles, ne résonnent jamais comme de bonnes nouvelles.

Ils évoquent l'interdiction de circuler, la privation de liberté, l'état d'exception, ils évoquent la guerre, jamais la protection. Nous sommes ici pour vous rappeler que vous violez de manière disproportionnée les droits fondamentaux des citoyens que vous êtes censés représenter. Rappelons-le, les habitants concernés sont majoritairement jeunes, racialisés et précarisés.

Le Conseil communautaire de l'Aide à la Jeunesse, dans son avis numéro 103 de novembre 2024, est sans ambiguïté : « *Nous déplorons le fait que de se rassembler soit de plus en plus stigmatisé, notamment par des mesures telles que l'instauration de couvre-feu.* ». L'avis rappelle que les jeunes traînant le soir vivent souvent dans des logements insalubres ou exigus, sans espace de sociabilité, sans perspectives crédibles, sans accès réel aux loisirs et à la culture. Le Conseil conclut que ces mesures relèvent d'une gestion pénale et sécuritaire des problèmes sociaux, largement reconnus comme inefficaces par la recherche et les acteurs de terrain. Au contraire, elles déplacent les problèmes, accentuent la stigmatisation et nourrissent un sentiment d'injustice produisant plus de violence.

Vous semblez surpris, ou parfois vexé par les critiques, mais avez-vous mesuré ce que ces politiques produisent ? Comme je l'ai dit, elles brisent la confiance démocratique. Le Délégué général des Droits de l'Enfant l'affirme clairement : des mesures trop radicales peuvent accentuer la marginalisation et nourrir le sentiment d'injustice. Quand gouverner consiste à enfermer plutôt qu'à protéger, ce n'est pas l'ordre qui est renforcé, c'est la rupture !

Si vous êtes convaincus qu'enfermer des citoyens chez eux est préférable à prendre soin d'eux, alors une question s'impose : n'êtes-vous tout simplement pas à côté de la plaque ? N'êtes-vous tout simplement pas dépassé par la situation ? Des alternatives existent, elles sont connues mais elles sont ignorées, nous le répétons parce que vous refusez de les appliquer. Investir dans la prévention, la médiation de rue, la santé

communautaire, renforcer les droits fondamentaux, le logement, les soins, la régularisation des sans-papiers, le travail et la circulation, reconnaître la dimension raciale de la pauvreté et de l'errance, élargir les horaires des services publics, soutenir les commerces de proximité, créer des espaces de rencontres, de culture, de verdure, etc.

Levez immédiatement les arrêts anti-nuisances, démontez les dispositifs de contrôle dans l'espace public, abolissez les couvre-feux déguisés, mettez fin aux contrôles policiers discriminatoires, reconnaissez publiquement le racisme institutionnel local ! Nous n'avons pas besoin de murs, ni de grilles, ni de couvre-feu, qu'ils soient sécuritaires ou urbanistiques. Nous avons besoin de politiques sociales, antiracistes et courageuses, qui investissent dans la vie plutôt que dans le contrôle.

Comme le rappelle le Délégué général aux Droits de l'Enfant : « l'objectif doit être de permettre à chaque jeune de se sentir pleinement membre de notre société, cela à l'abri des discriminations, et de grandir dans un climat de respect et de justice ».

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons l'abandon définitif des règlements liberticides et une approche globale, concertée et humaine des enjeux sociaux à Anderlecht. Il est important de rappeler qu'en 2023, les habitants ne sont pas restés silencieux ; le 19 octobre 2023, lors d'une interpellation citoyenne les habitants avaient déjà attiré l'attention des autorités sur les conséquences du plan « Good Move 2 ». Ce jour-là, une pétition de plus de 3.000 signatures a été remise officiellement à la Commune. Les habitants avaient expliqué clairement leurs difficultés, leurs craintes, leurs attentes. Ils avaient joué le jeu démocratique, ils avaient cru que leurs paroles seraient entendues et prises en compte pour l'avenir.

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs, prenez aujourd'hui vos responsabilités ! Si vous me coupez la parole, vous muselez la parole de milliers de citoyens. Vous avez l'obligation de remplir votre mandat, c'est à dire écouter la voix des citoyens anderlechtois.

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs de l'opposition et de la majorité, je vous demande aujourd'hui que vous tendiez l'oreille et que vous respectiez les citoyens. Vous les avez déjà humiliés, méprisés en leur demandant ce soir leur carte d'identité pour assister à cette séance du Conseil communal, nous muselant ainsi politiquement.

Pourtant, deux ans plus tard, au moment de lancer « Good Move 2 », les remarques des habitants sont ignorées, comme aujourd'hui, leurs alertes ne sont pas intégrées et le plan revient de manière encore plus contraignante, comme si cette mobilisation citoyenne n'avait jamais existé ! Cette manière de procéder crée un sentiment profond d'injustice et d'abandon.

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN :

Je propose aux Conseiller qui le souhaitent de demander la parole.

Monsieur l'interpellant, vous avez eu onze minutes de parole, je vous rappelle que je me dois de faire respecter le règlement.

A. BESTARD :

Autant de décisions prises pour des raisons de sécurité, je peux l'entendre, en revanche être à ce point tatillon sur le temps de parole n'est pas correct. Lorsque les habitants sont présents, il faut leur donner la parole. Ou alors il faut modifier le ROI en enlevant la limitation de trois interpellations citoyennes et ne plus restreindre la parole, car ce n'est pas logique.

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN :

Je ne suis pourtant pas regardant sur le temps de parole, je connais d'autres assemblées où on est très stricte à ce sujet. Voulez-vous ajouter quelque chose au sujet de l'interpellation ou allons-vous débattre du ROI ?

(Le public chahute et vocifère).

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN :

Je vais devoir suspendre la séance, est-ce ça qu'on veut ? J'ai essayé d'être à l'écoute et ce dans le respect de tout le monde, j'ai été particulièrement compréhensif mais il ne faut pas exagérer !

C. CHERFAN : Que prévoyez-vous pour les habitants qui perdront plus de 100 places de stationnement ? Comment vont-ils faire pour revenir de leur travail, pour déposer leurs enfants, pour accompagner leurs parents, etc. ?

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN :

Ce n'est pas le sujet Monsieur. Celui-ci arrivera lors d'une interpellation dédiée. Progressons dans l'ordre du jour et évitons la pagaille, sans quoi je vais devoir suspendre la séance et tout le monde va perdre son temps.

Monsieur le Bourgmestre CUMPS :

Par rapport à ces mesures dites liberticides, l'ordre du jour du Conseil communal nous conduit aujourd'hui à débattre au cours de la même séance des interpellations citoyennes qui peuvent, à première vue, sembler contradictoires. D'une part, certains riverains rappellent le contexte sécuritaire vécu dans plusieurs quartiers de notre commune et appellent à plus de mesures, d'autre part, des citoyens comme s'interrogent sur la juste proportionnalité des dispositifs actuellement en vigueur, notamment débattus au sein du Conseil.

C'est précisément là que réside toute la complexité de l'action politique : placer le curseur au bon endroit, où trouver le point d'équilibre entre les initiatives indispensables pour restaurer la sérénité partout et à toute heure et le respect fondamental des droits et des libertés des citoyens. Vos interrogations sont naturellement et pleinement légitimes, elles rejoignent d'ailleurs nos propres réflexions lorsqu'il s'agit d'envisager de nouveaux outils juridiques venant compléter l'arsenal administratif dont disposent déjà nos forces de police. Certaines dispositions, notamment celles issues de la Nouvelle Loi communale, peuvent en effet porter atteinte à des droits essentiels comme la liberté de circulation, la liberté de réunion ou encore la liberté du commerce, même lorsqu'elles sont limitées dans le temps. C'est cette réalité qui impose une vigilance constante.

Il est indéniable qu'Anderlecht figure parmi les communes les plus précarisées du pays, les défis sociaux qui s'y posent sont dès lors particulièrement aigus. Le Collège et moi-même sommes convaincus que seuls des politiques publiques multiples, cohérentes et complémentaires permettront d'apporter des réponses durables aux problématiques rencontrées sur le terrain, y compris celles liées aux nuisances régulièrement dénoncées par les riverains. Ces réponses ne peuvent être exclusivement policières, elles nécessitent une solidarité accrue et effective de l'ensemble des niveaux de pouvoir. À cet égard, nous plaçons sans relâche pour un réinvestissement plus conséquent des moyens régionaux et fédéraux, au profit de notre territoire, notamment en matière de prévention, de jeunesse, de santé et de cohésion sociale.

En l'état actuel, notre commune ne bénéficie pas de son juste dû, alors même que la complexité de la situation locale est objectivement plus élevée qu'ailleurs. Cette revendication est portée avec constance par tous les membres de notre majorité. La mobilisation doit également se construire avec et autour des citoyens. La proximité constitue le fil conducteur de notre action politique, elle se traduit notamment par le déploiement d'un réseau d'antennes locales visant à incarner la présence de services communaux et de police, à favoriser le dialogue et à encourager la co-construction de projets. Les réaménagements futurs des places Jaurès, Clemenceau et Grizar s'inscrivent pleinement dans cette logique.

Pour réagir à l'intervention de tout à l'heure, ces places publiques particulièrement minérales sont le produit et le résultat d'une mode des années 2000-2010. Ce n'est pas une volonté d'avoir bétonné Cureghem, si vous voyez la place Flagey, c'est exactement le même modèle, c'était le modèle urbanistique de l'époque et nous allons essayer de corriger ça en mettant plus de verdure à ces endroits.

Équilibre, coopération, proximité, écoute des attentes des riverains comme des usagers et conciliations des intérêts parfois divergents, telles sont les lignes directrices de notre action publique.

Pour finir, il n'y a pas d'interdiction de rassemblement dans notre commune, ni couvre-feu et s'il y a eu, pendant la période critique, des grilles sur la place Clemenceau, elles ont été enlevées non par ordre la police mais sur base d'un rapport de police laissant la liberté au Bourgmestre d'intervenir ou pas. Puisque cela a été évoqué, les grilles présentes dans le quartier du Peterbos, sont là pour protéger un chantier, elles n'ont pour but d'empêcher de circuler.

Puisqu'il y a encore eu des questions, même si le débat a été abordé en début de séance, sur l'organisation du Conseil de ce soir, je répète que la limitation à cinquante personnes dans le public est le fruit de l'application des mesures du « SIAMU », sur base du calcul de la capacité sécuritaire de cette salle. Si on la dépasse, nous risquons des graves problèmes de sécurité. On a vu le mois dernier que ça pouvait poser des difficultés. Ma responsabilité est donc celle d'assurer la sécurité de tous les Anderlechtois en ce compris tous ceux qui se trouvent dans cette salle.

C'est une mesure qui a vocation à persister dans le temps, parce que la capacité de la salle ne sait pas être modifiée, sera toujours de maximum cinquante personnes en plus des Conseillers. En ce qui concerne la présentation des cartes d'identité, cela se fait dans toutes les assemblées organisées du monde : on demande au public de justifier son identité à l'entrée.

(Le public chahut virulemment dans la salle).

L'interpellant :

A votre niveau politique surtout, vous demandez une cohérence, c'est-à-dire la fermeture de toutes les places publiques à Anderlecht, toutes et non juste à Clemenceau. Faites-le aussi alors à Veeweyde, faites-le aussi alors à Bizet, faites-le aussi alors dans votre propre rue, Monsieur le Bourgmestre. Remplacez aussi, pour plus d'efficacité les grilles par des murs, ainsi vous serez cohérent !

Monsieur le Bourgmestre achetez une autopompe, parce qu'avec la politique que vous menez aujourd'hui, vous en aurez certainement besoin pour évacuer les habitants qui assistent au Conseil communal. Encore aujourd'hui, vous avez prouvé que vous n'êtes pas à l'écoute des citoyens. Mon droit de réplique, il n'y en a pas, il y a juste à vous mettre face à vos responsabilités.

Les citoyens sont venus une, deux, trois et même dix fois, en respectant le protocole démocratique et le Conseil les accueille avec du mépris et comme des moins que rien. Qu'attendez-vous des citoyens ? Attendez-vous que ces gens revotent pour vous ? Je vous interpelle Monsieur le Bourgmestre, parce que vous êtes socialiste et que vous représentez le parti socialiste ; et c'est parce que vous représentez le parti socialiste que ces gens ont voté pour vous en toute honnêteté ! Mais il n'y a rien de social, vous êtes en train d'écrire dans l'histoire que le fascisme aura été accueilli avec un tapis rouge dans cette commune. Le prochain Bourgmestre, qu'il soit bleu ou même de l'extrême droite, n'aura qu'à suivre la voie que vous lui avez ouverte. Vous devez être conscient que vous avez été une catastrophe pour Anderlecht et une catastrophe pour le parti socialiste à Bruxelles de manière générale.

Alors Monsieur le Bourgmestre, interdisez les interpellations citoyennes, ainsi vous aurez tout le luxe de faire vos débats entre vous.

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN :

Reprenons maintenant l'ordre du jour.

A. LARIDON :

Monsieur le Président, j'ai introduit ce matin une question d'actualité, notamment par rapport à « Good Move », ce qui rejoint l'interpellation citoyenne. Je me demandais s'il était possible, qu'on traite dès maintenant cette interpellation et la question d'actualité relative à ce même sujet, étant donné qu'il y a un très nombreux public présent dans la salle ?

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN :

Nous allons y arriver bientôt puisque nous sommes au point 14 et progressons dans l'ordre du jour, je dois m'en tenir à ce dernier ; nous allons y arriver bientôt.

(Le public conteste virulemment ce propos et chahute dans la salle).